

La Tanzanie libère l'opposant burundais Alexis Sinduhije

RFI, 24 janvier 2012 L'opposant burundais Alexis Sinduhije a été libéré ce mardi 24 janvier 2012 par la police tanzanienne et expulsé vers l'Ouganda. Il avait été arrêté à Dar es-Salaam, il y a deux semaines, à la demande du parquet burundais. Bujumbura regrette ce geste « inamicale » de la part d'un pays voisin, tandis que l'opposition parle d'un « camouflet » infligé au pouvoir burundais. Il semble que l'affaire se soit déroulée un peu dans la précipitation. Les avocats de Sinduhije ont effectivement été surpris en apprenant, ce matin, que son client avait quitté la Tanzanie alors qu'une audience était prévue devant le juge à 9h00. Il s'agissait de statuer sur la légalité de son arrestation et de l'attention prolongée. Un de ses avocats a déposé, à ce sujet, une requête pour obtenir sa libération « pour vice de procédure ».

Il se fondait essentiellement sur le fait que, selon lui, la police n'a pas notifié les raisons de son arrestation et ne l'a pas présenté devant un juge dans les 48 heures suivant son arrestation, comme le prévoit la loi tanzanienne. La police tanzanienne a donc refusé de le libérer avant ce débat prévu devant le juge. Me Bernard Maingain, l'un des avocats de Alexis Sinduhije, joint par RFI, assure qu'il y avait vice de procédure. Me Bernard Maingain, avocat d'Alexis Sinduhije : « Compte tenu des irrégularités de procédure, l'autorité poursuivante a refusé de plaider le dossier et l'expulsion d'office de M. Sinduhije ». De son côté, le porte-parole du parquet du Burundi, Elie Ntungwanayo, qui accuse Alexis Sinduhije d'être impliqué dans deux assassinats et qui a lancé son encontre un mandat d'arrêt international, considère que la réponse des autorités tanzaniennes n'est pas conforme à la demande du parquet, qui estime qu'il y a des soupçons selon lesquels Alexis Sinduhije serait impliqué dans l'assassinat de Kassi Malan et de son domestique, Nzisabira. Il assure continuer l'instruction de son dossier.